

[Texte]

to touch that. That is a tough situation. I do not think any insurer is going to look at that, other than the government and CDIC itself. However, the risk involved with individual financial institutions is a risk that I think could be reasonably looked at by the private sector and there might be a way of getting around this problem of potential abuse among the weaker members.

Mr. Wyman: We would not disagree with that, but I think I would like to remind the committee that we have been concentrating on co-insurance and the impact of this change. The important issue, as far as we are concerned, is market discipline and we have recommended . . . I mean we are talking about improved supervision, particularly improved monitoring and reporting from the institutions. Frankly, we were appalled at the lack of information that CDIC had on its members. It was completely inadequate. In the investment industry we are required to file monthly reports as to the quality of our balance sheet with the various self-regulatory bodies. We do that monthly. We have to have a certain element of net-free capital, and we do that as an automatic thing.

We found that CDIC's information bank on institutions it is insuring was totally inadequate. They really did not have anything that was . . . well I should not say anything, but they had very little. Likewise some of the regulators did not have adequate information; if an institution is regulated by the Province of Ontario, by the registrar, this does not necessarily mean that the regulator in Ottawa has adequate information. In all probability he may not.

Mr. Chairman, in going further on this whole question of market discipline, we are talking about adequate capital within these organizations . . . adequate capital, including the fact that if there are preferred common share issues or equity issues, or if money is raised by equity that it be cash and not some spurious transaction that sees shares from one organization go to another in order to boost the equity base and thus compile a much higher deposit borrowing base.

The second thing is that we recommend a strong disciplinary action in the leverage factor that these institutions could have. Right now the minimum leverage is twelve and a half times. Our suggestion is that if an institution is investing in speculative areas, that leverage factor should be reduced—not necessarily reduced; they should not be allowed to have that level of leverage.

We go on in several points. Co-insurance is only one of the elements we discussed. But certainly improved disclosure, regular disclosure, are very, very important.

Mr. Riis: Two questions, Mr. Wyman. Going back to the whole matter of risk-related premiums and your comment that at this time it is not possible to make any real recommenda-

[Traduction]

s'attaquer à cela. C'est une situation plutôt difficile. Je ne pense pas que quelque assureur que ce soit devrait s'y intéresser, exception faite du gouvernement et de la SADC même. Toutefois, le secteur privé pourrait probablement s'intéresser aux risques qu'impliquent les institutions financières individuelles et trouver un moyen de régler le problème que pourrait constituer l'abus chez les membres plus faibles.

M. Wyman: Nous serions d'accord avec cela, mais j'aimerais rappeler au Comité que nous avons concentré nos efforts sur la co-assurance et sur les répercussions de ce changement. L'important, selon nous, c'est la discipline du marché. Nous parlons surtout à cet égard d'une amélioration de la supervision et plus particulièrement d'une amélioration de la surveillance et des rapports de la part des institutions. Nous avons été franchement consternés de constater le peu d'information que possédait la SADC sur ses membres. C'est véritablement insuffisant. Dans le secteur de l'investissement, nous devons présenter des rapports mensuels relativement à la qualité de notre bilan aux divers organismes réglementaires autonomes. Nous devons présenter un rapport chaque mois. Notre rapport doit contenir un certain élément de capital net, ce que nous faisons de façon systématique.

Nous avons constaté que la banque d'information que possède la SADC sur les institutions qu'elle assure était totalement inadéquate. Elle ne renfermait en fait que très peu de renseignements. Nous avons aussi constaté qu'il en était de même chez certaines autorités réglementaires. Quand une institution est réglementée par la province de l'Ontario, par le registraire, cela ne signifie pas pour autant que l'autorité réglementaire à Ottawa possède l'information suffisante. Il est fort probable qu'elle ne l'ait pas.

Monsieur le président, pour aller encore plus loin au sujet de toute la question de la discipline du marché, nous parlons en réalité d'un capital suffisant qui devrait posséder ces organisations . . . D'un capital suffisant, y compris le fait que s'il y a des émissions d'actions privilégiées ou ordinaires ou de titres, ou si l'on adopte un mode de financement par capitaux propres, que ce soit en espèces et non par des opérations un peu bâtarde dans lesquelles des actions d'une organisation passent à une autre afin d'augmenter la situation nette et de permettre ainsi d'arriver à une capacité d'emprunt sur les dépôts beaucoup plus élevée.

En deuxième lieu, nous recommandons une grande rigueur en ce qui concerne le facteur d'accroissement dont ces institutions peuvent bénéficier. À l'heure actuelle, le facteur minimum équivaut à douze fois et demie. Selon nous, si une institution investit dans des domaines spéculatifs, il faudrait réduire son facteur d'accroissement; elle ne devrait pas être autorisée à bénéficier d'un facteur aussi élevé.

Nous abordons ensuite plusieurs autres points, notamment la coassurance. Certes, la nécessité de présenter régulièrement de meilleurs renseignements est très, très importante.

M. Riis: Deux questions, monsieur Wyman. En ce qui concerne les primes de risque et votre observation selon laquelle il n'est pas possible à ce stade-ci de formuler de